REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

23 JUIN 2015

Présents : Mme BOURRAT, Maire, M. RATEL, Mme BOURDON, Mr BUISSON adjoints au Maire, M. BIENVAULT, M. TISON, M. PAVESIS, Mme VACHER, Mme BRETECHER, M. DELESALLE, Melle LUTHIER, Mme PINTO M. JACOT-CARMICHAEL

Absents : Excusées Mme ROBIN représentée par Mme VACHER, Mme LAPIERRE représentée par Mme PINTO

Secrétaire : Melle LUTHIER a été élue secrétaire

Madame BOURRAT Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint a ouvert la séance du Conseil Municipal. Elle a proposé le poste de secrétaire de séance à Marie-Charlotte LUTHIER. Le Conseil Municipal a accepté cette désignation.

Madame le Maire propose ensuite à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal/compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2015. Monsieur JACOT-CARMICHAEL estime que le compte rendu ne reflète pas la séance. Par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire, comme prévu à l'ordre du jour, donne la parole à Monsieur Patrick RATEL, premier adjoint et adjoint aux Finances afin qu'il présente à l'assemblée le Compte Administratif 2014 de la Commune. Monsieur BIENVAULT et Madame BRETECHER font remarquer qu'ils souhaitent que soit voté le Compte de Gestion du Receveur avant le Compte Administratif.
Monsieur RATEL indique qu'il lui semble plus judicieux de présenter le compte administratif qui reflète la gestion de la Commune.
Monsieur RATEL propose au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion 2014 présenté par la Trésorière Principale de Montfort l'Amaury. Par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, ledit compte de gestion est validé.

Madame le Maire propose que soit mis en délibération le Compte Administratif 2014 de la Commune. Conformément à la procédure Madame le Maire sort de la salle du Conseil et Monsieur RATEL, premier adjoint et adjoint aux finances prend la présidence pour ce point de l'ordre du jour. Madame BRETECHER note le peu de temps laissé pour étudier les documents. Elle souhaite que figure dorénavant sur ledit compte les formations des élus. Monsieur RATEL indique qu'il n'est pas opposé à une réflexion quant à un programme de

formation pour les élus, et qu'il pourra être étudié un planning voire un règlement pour lesdites formations.
S'ensuivent de vifs échanges entre Monsieur BUISSON, Madame BRETECHER et Monsieur JACOT—CARCMICHAEL.

Monsieur RATEL premier adjoint propose à l'assemblée de délibérer quant au compte administratif 2014. Il donne lecture des résultats 2014 à savoir :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 1.672.012,73 € Dépenses réalisées : 1.271.952,21 €
Recettes prévues : 1.672.012,73 € Recettes réalisées : 1.611.521,75 €

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 de 339.569,54 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses prévues : 678.942,98 € Dépenses réalisées : 105.813,19 €
Recettes prévues : 678.942,98 € Recettes réalisées : 467.968,23 €

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2014 de 362.155,04 €

Le Compte Administratif 2014 de la Commune est adopté par : 11 voix POUR et 3 ABSENTIONS,

Monsieur RATEL propose ensuite à l'Assemblée de délibérer quant à l'affectation du résultat (article 1068) ; il préconise au vu des résultats d'affecter la somme de 190.000 € à la section d'investissement. Après délibération et vote le Conseil Municipal par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS décide d'affecter 190.000 € à la section d'investissement (article 1068).

Madame le Maire est invitée à regagner la salle du Conseil Municipal et elle reprend la présidence de séance.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SCCV ST REMY L'HONORE/GROUPE ARCADE : Madame le Maire donne la parole à Monsieur RATEL qui représente au Conseil Municipal la demande de garantie d'emprunt de la SCCV ST REMY L'HONORE –GROUPE ARCADE- Une discussion s'amorce quant à la nécessité de garantir l'emprunt souscrit par la SCCV ST REMY L'HONORE auprès du groupe ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour un emprunt d'un montant total de 2.638.313,80 € en vue de financer l'opération de 10 logements situés à Saint Rémy l'Honoré (78) en PSLA 2013. Madame PINTO propose qu'on ajoute sur la délibération un plafond, un pourcentage à hauteur de 2% du montant emprunté quant aux intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide après avoir voté et par :
10 voix POUR 3 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS

d'accorder la garantie de l'emprunt de la SCCV ST REMY L'HONORE auprès de ABEI.

REMPLACEMENT DE MADAME CLAUDINE JAGIELLO. : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame JAGIELLO fait valoir ses droits à la retraite au 1er Septembre 2015, il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement. Madame le Maire a reçu des candidatures, elle a décidé de retenir une candidate Madame Hélène OLLIER qui travaille déjà dans le réseau des médiathèques « Au fil des Pages » et était en poste à Jouars-Pontchartrain. Après délibération le conseil municipal prend acte du départ de Madame

JAGIELLO et confirme le recrutement de Madame OLLIER en tant que stagiaire au grade d'adjointe territoriale du patrimoine 2ème classe, par 14 voix POUR et une 1 ABSTENTION Madame le Maire remercie Madame JAGIELLO pour l'action qu'elle a menée au sein de la Bibliothèque. Elle la remercie pour son professionnalisme, sa gentillesse et son implication tant auprès des enfants, du corps enseignant que des Saint Rémois.

TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL TERRITORIAL : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Le Conseil doit délibérer quant au tableau des emplois du personnel territorial pour le poste de secrétaire de Mairie. Madame SIROUX ayant le grade « d'attaché », sa remplaçante ayant le grade de rédacteur principal 1ère classe il est nécessaire de créer ledit grade.
Monsieur JACOT-CARMICHAEL souhaite connaître les démarches qui ont été faites quant au recrutement de la remplaçante de Madame SIROUX. Madame le Maire indique que le recrutement du personnel est de son ressort, qu'elle a rencontré avec les adjoints au Maire plusieurs candidates et que le choix s'est porté sur Madame Carole PICON. Après délibération le Conseil Municipal par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS approuve la modification du tableau des emplois du personnel territorial en supprimant le poste d'attaché et en créant le poste de Rédacteur Principal 1ère classe au 1er Septembre 2015.

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : AMENAGEMENTS TROTTOIR-CLOTURE et COUR ECOLE : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien TISON qui expose au Conseil Municipal le déroulement de la procédure MAPA qui a été initiée suite à la délibération du Conseil du mois d'Avril pour la mise en œuvre des travaux de clôture-aménagements trottoir et cour de l'école. Il précise que l'appel à concurrence est parue dans la rubrique Annonces Légales de Toutes les Nouvelles de Versailles et sur le site internet de la Mairie. Il relate les réunions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 Juin 2015 et du 20 Juin et les négociations menées par ladite commission, sachant que 4 entreprises ont répondu à la mise en concurrence à savoir / Sté EUROVIA sise à La Verrière, Sté EGCM sise à Coignières, PDF sise à Roissy en Brie (77) et Claude DAUXERRE sis à St Germain de la Grange.
Après avoir exposé au Conseil Municipal les travaux de la Commission, Mr Julien TISON, propose de retenir la Sté E.G.C.M. sise à COIGNIERES pour un montant de 74.958, 37 € HT.
Monsieur TISON précise suite aux questions posées par Mme PINTO et Mr JACOT-CARMICHAEL comment seront traités les murets de clôture, le barreaudage etc….Il précise que l'entreprise interviendra avant la fin de l'école afin de pouvoir préparer le chantier (arrachage des végétaux etc…. l'équipe enseignante ayant été informée de ces travaux). Il précise que tout sera mis en œuvre pour la sécurité des enfants et de l'école.
Après délibération le Conseil Municipal décide par 14 Voix POUR et 1 ABSTENTION de confirmer le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise E.G.C.M. sise à COIGNIERES pour un montant de hors taxes de 74.958,37 € HT.

TRAVAUX HUISSERIES GROUPE SCOLAIRE-MAM-LOGEMENT F3 : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Aymric DELESALLE qui expose au Conseil Municipal le déroulement de la procédure MAPA qui a été initiée suite à la délibération du Conseil du mois d'Avril pour la mise en œuvre des travaux de rénovation des huisseries de l'école (côté maternelles, de la MAM et du logement F3). Il précise que l'appel à concurrence est paru dans la rubrique Annonces Légales de Toutes les Nouvelles de Versailles et sur le site internet de la Mairie. Il relate les réunions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 Juin 2015 et du 20 Juin et les négociations menées par ladite commission, sachant que 4 entreprises ont répondu à la mise en concurrence à savoir :
APE RENOV – sise à Vieille Eglise (78) , SPAL –sise à Saint Ouen l'Aumône (95) ; HOME RENOVATION PARIS – sise à Saint Rémy l'Honoré (78) ; STE TRYBA : « Espace Fermeture Rambouillet » sise à Rambouillet (78).

Après avoir exposé au Conseil Municipal les travaux de la Commission Mr Aymric DELESALLE propose de retenir l'entreprise APE RENOV pour un montant de 38.906, 00 € ht soit 46.687,20 € ttc. A l'issue de cet exposé Monsieur JAC0T-CARMICHAEL indique qu'il aurait souhaité avoir les devis, madame BRETECHER précise que la rénovation sur la MAM et le logement F3 peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit. Après délibération le Conseil Municipal décide par **14 Voix POUR et 1 ABSTENTION** de confirmer le choix de la Commission et de retenir l'entreprise APE RENOV pour un montant de 46.687,20 € TTC.

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX COUR MATERNELLE : Madame le Maire donne la parole à Madame Corinne BOURDON adjointe au Maire afin qu'elle présente le travail de la commission scolaire qui a étudié l'aménagement de l'aire de jeux des maternelles, de concert avec l'équipe enseignante. Elle indique que plusieurs devis ont été sollicités pour la mise en œuvre du sol et pour l'achat de jeux. Au terme de cette concertation deux entreprises ont été retenues la société KOMPAN sise à Dammarie les Lys (77) et COALA à Nîmes (30).
La société COALA a présenté un devis pour la réfection du sol d'un montant de 10.852 € HT et un devis de 5.579, 68 € HT pour les jeux de cour.
La société KOMPAN a présenté un devis de 10.530,96 € HT pour la réfection du sol et un devis de 5.712 € HT pour les jeux de cour.
Après avoir entendu l'exposé de madame Corinne BOURDON adjointe au Maire, le conseil municipal après délibération décide par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION de retenir l'entreprise COALA.

RENTREE SCOLAIRE 2015-2015 – TARIFS POST ET PERISCOLAIRES - : Madame le Maire donne la parole à Monsieur RATEL premier adjoint qui propose au Conseil Municipal la grille des tarifs des services périscolaires, sachant qu'il propose une augmentation de 2% pour la garderie, l'étude, le centre des loirs. Il indique qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter la participation des communes avoisinantes qui ont déjà un tarif élevé, ni la cantine, sachant que la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines a lancé un appel d'offre pour la restauration et que les prix ont baissé. Après discussion, le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS adopte les propositions de Mr RATEL. La grille des tarifs sera annexée au règlement intérieur de l'école remis aux parents, ainsi que sur le site internet.

FIXATION TARIFS POUR LES EMOLUMENTS DES ANIMATEURS RECRUTES POUR LES TAPS : Madame le Maire donne la parole à Madame BOURDON qui fait un bref point sur les activités TAPS qui ont été mises en place pour l'année 2014-2015 et qui se sont déroulées de façon très satisfaisante. Elle indique que les mêmes activités seront proposées à la rentrée prochaine. Elle propose de reconduire les tarifs proposés aux animateurs l'an passé, soit 29€ brut pour les vacataires et 40 € brut pour les prestations assurées par les autoentrepreneurs. A l'unanimité le Conseil Municipal adopte la proposition faite par Mme BOURDON.

CONTRATS ANIMATEURS SERVICES POST et PERISCOLAIRES : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la délibération l'autorisant à recruter des animateurs en cas de besoin pour le centre des loisirs. Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal décide de renouveler la délibération autorisant Madame le Maire à recruter en cas de besoin des contractuels. Le tarif proposé est celui du SMIC.

CLASSE DE DECOUVERTE : AJUSTEMENT DES TRAIFS POUR LES ANIMATEURS : Madame Corinne BOURDON prend la parole et explique au Conseil Municipal que depuis 2008 les tarifs proposés aux animateurs des classes de découverte n'ont pas évolué, elle propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de rémunération. Après délibération le Conseil Municipal décide de fixer à 67€ par jour la rémunération des accompagnateurs de la classe de découverte. Pour la classe de découverte de cette année

scolaire, le conseil municipal décide d'allouer une indemnité exceptionnelle de 29 € par jour, sachant que le tarif appliqué était de 38 €/jour. Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, la proposition de Madame BOURDON est acceptée.

ENTRETIEN DES BATIMENTS –ORGANISATION DU MENAGE - :Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la décision du Conseil Municipal du mois d'Avril 2015, elle a dénoncé le contrat liant la commune à la société 3VN NETTOYAGE PLUS.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal une nouvelle organisation pour assurer lesdits travaux d'entretien, à savoir :

- Le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de un an pour assurer entre autre le ménage du Groupe Scolaire, du Centre des Loisirs et de la Mairie. La rémunération nette proposée à cet agent contractuel sera de 12€/h
- L'emploi de la SAS LE LUTIN, entreprise de service à la personne, sise à Saint Rémy l'Honoré –rue de la Chênaie-, qui assurerait le ménage de la salle omnisports et du Foyer Rural, voire les autres bâtiments si besoin est. Les tarifs pratiqués par ladite société étant de 24€/h ttc. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération le conseil municipal par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Conseil Municipal décide de retenir les propositions faites par Madame le Maire.

CONTRAT LOCATION HANGAR CONSORTS BESCHE : renouvellement : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention avec les Consorts BESCHE quant à l'occupation d'un hangar. Madame PINTO et Madame BRETECHER évoquent les assurances souscrites tant par la Commune que par les propriétaires et de revoir au besoin la convention. Après discussion par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE la convention relative à location du hangar est renouvelée au tarif de 150€/mois.

PROPRIETE CADASTREE SECTION AO 53 et 54- 25 rue du Professeur Mariller – DECISION DU MAIRE POUR SUBDELEGATION A L'EPFY du DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision n°1/2015 de subdéléguer ponctuellement à l'EPFY le droit de préemption urbain sur la propriété des consorts MARTIN.
Elle rappelle à ce sujet à l'assemblée les deux réunions de travail qui ont eu lieu en Mairie dont une en présence des représentants de l'EPFY. Elle indique que lesdits services de l'EPFY étudient la mise en forme d'un cahier des charges visant à présenter des solutions quant à l'aménagement du centre bourg, avec possibilité de garder un parc, de prévoir des aires de stationnement, de réhabiliter la maison existante, voire la création de quelques logements. Une discussion s'engage quant à ce dossier. Les dossiers seront présentés au Conseil Municipal à la rentrée.

A.P.S.A.D. : (Association pour la promotion du site archéologique de DIODURUM) : Madame le Maire donne la parole à Madame VACHER qui propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune à l'APSAD . Elle présente l'association en indiquant que toutes les communes aux alentours sont adhérentes, que l'APSAD organise des ateliers pour les écoles, des conférences, et participe aux Journées du Patrimoine. Monsieur BIENVAULT et Madame VACHER apportent des précisions quant au site classé de la Millière aux Mesnuls et à l'inventaire des fresques en cours de réalisation. Par 13 voix POUR

1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'APSAD pour une cotisation de 750 €.

TRAVAUX SANITAIRES ECOLE MATERNELLE : Madame le Maire donne la parole à Mr DELESALLE qui indique au Conseil Municipal que des travaux de plomberie sont nécessaires dans les sanitaires des maternelles (fuites à répétition, nécessité de remplacer les urinoirs par des cuvettes WC etc…). Monsieur DELESALLE informe le conseil qu'il a sollicité un devis auprès de l'entreprise VERRONS à RAMBOUILLET pour procéder aux travaux et que le dit devis s'élève à 4.425,35 € TTC. Madame PINTO propose que soit étudiée la possibilité d'installer des séparations dans les sanitaires afin de protéger l'intimité des enfants. Après délibération le Conseil Municipal par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise VERRONS.

AFFAIRES DIVERSES :

RECENSEMENT POPULATION : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Recensement de la Population aura lieu en Janvier-Février 2016 et qu'à l'automne prochain des agents recenseurs devront être nommés. Les Saint Rémois seront avisés des opérations de recensement et de leur déroulement en temps et heure voulus.

POINT SUR LE PLU : Madame le Maire rappelle la réunion de travail organisée en Mairie avec la participation du cabinet d'urbanisme ; monsieur BIENVAULT évoque l'information sur le PLU, madame le Maire indique qu'une information va être faite quant aux deux procédures qui sont mises en place, sachant que l'enquête publique a été repoussée à la rentrée, le Tribunal de Grande Instance n'a pas pu désigner de Commissaire Enquêteur. Le dossier sera repris dès le mois de Septembre et toutes les informations nécessaires seront communiquées aux Saint Rémois et bien sûr au Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES : Madame le Maire indique que les questions soumises qui n'ont pas obtenues de réponse lors de cette séance, seront traitées lors du prochain conseil.

En ce qui concerne les débats elle précise qu'il n'a jamais été question d'interdire quelque débat que ce soit pour les questions inscrites à l'ordre du jour et pour lesquelles il faut débattre. Elle précise que la délibération qui a été prise ne concerne que les questions diverses abordées une fois l'ordre du jour épuisé.

Elle indique à Monsieur JACOT-CARMICHAEL qui souhaitait que soient reconstituées les Commissions Municipales, après la validation définitive des élections par le Conseil d'Etat , qu'il n'y aura pas de reconstitution des commissions. Madame le Maire indique que celles-ci ont été instituées après les élections, qu'il a été légalement fait appel à chacun pour être candidat et que chacun a pu faire acte de candidature.

Concernant l'utilisation des adresses mails, Madame le Maire indique que le compte rendu des réunions d'informations auxquelles le conseil municipal a été invité, a été envoyé du mail de la mairie et non pas de son mail personnel.

Concernant le droit à la formation des élus, le sujet a été abordé lors du vote du compte administratif.

Concernant le contrat de Monsieur Verschaeve, Madame le Maire indique qu'aucun bilan n'a été fait.

Fin de séance 1h 00

Affichage dans la huitaine

En Mairie, le 26 Juin 2015

qui suit le jour de la délibération.

Le Maire,
Toine BOURRAT